

Action requise de votre part dans Vaccinnet Covid-19

Bulletin d'information spécifique pour l'utilisation de Vaccinnet pour l'enregistrement des vaccinations covid-19

Cette newsletter vise à informer les soignants ou potentiels vaccinoteurs dans l'hôpital. **Elle s'adresse prioritairement au Médecin-chef, qui est responsable de l'enregistrement de la vaccination.**

La première démarche est effectivement du ressort du Médecin-chef, qui doit s'inscrire sur Vaccinnet. Il s'agira ensuite de connecter les collaborateurs concernés.

Ces informations sont également envoyées aux directions générales des hôpitaux, qui peuvent les retransmettre en interne aux différentes parties prenantes de cette campagne de vaccination (services de prévention, groupes de vaccination).

Afin de pouvoir enregistrer les vaccinations Covid-19 et encoder les éventuels effets secondaires, votre établissement de soins doit être ajouté dans Vaccinnet. Une fois ceci réalisé et une fois que vous serez liés à votre (vos) entité(s), vous pourrez procéder aux demandes d'accès des collaborateurs.

Pour ce faire ?

Étape 1 : Allez sur [Vaccinnet](#).

Étape 2 : Connectez-vous pour la première fois afin de créer votre compte.

- Cliquez sur 'Login' pour vous connecter avec votre carte d'identité et le lecteur de carte eID.
- Ou cliquez sur « [ou se connecter avec itsme ou d'autres méthodes](#) » pour utiliser une autre méthode de connexion (itsme, token)

Étape 3 : Introduisez les informations requises.

- Indiquez votre numéro INAMI et remplissez le reste du formulaire.
- Vérifiez les informations introduites et confirmez votre demande de création de compte. À la suite de cela, votre demande sera enregistrée et soumise pour approbation. Une fois votre demande approuvée, vous recevrez un email de confirmation.

Étape 4 : Vous pourrez ensuite vous connecter à Vaccinnet

Information importante sur l'enregistrement des vaccinations

Les vaccinations des personnes n'ayant pas de numéro de registre national ni de numéro NISS peuvent être enregistrées en utilisant un numéro BIS.

Le médecin coordinateur peut créer un numéro BIS pour ces personnes en s'inscrivant sur la plateforme [eHealthCreaBis](#).

Vous faites face à un problème dans votre démarche de création de compte ?

Vous pouvez contacter le service Helpdesk (chaque jour entre 8h00 et 18h00) pour obtenir un support technique ou pour poser vos questions en rapport avec l'utilisation de Vaccinnet dans le contexte de la campagne de vaccination contre la Covid-19 :



02/700 63 33



Vaccinnetplus@dxc.com
